



**PRÉFET  
DU HAUT-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Sous-préfecture de Mulhouse  
Pôle départemental de la politique de la ville

**QUARTIERS SOLIDAIRES JEUNES  
(QSJeunes)**

**APPEL À INITIATIVES 2021**

**Quartiers prioritaires de la politique de la ville**

**DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Les dossiers doivent **OBLIGATOIREMENT** être déposés sur la plate-forme  
DAUPHIN

<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

en précédant la dénomination de l'action par « QSJeunes- »

**DATES LIMITES DE DEPÔT DES DOSSIERS**

**Date limite de dépôt des dossiers :**

**Mardi 15 juin 2021**

## **SOMMAIRE**

---

### **1- Présentation générale du dispositif : Page 3**

- Le dispositif
- Les territoires concernés
- Le public
- Les périodes d'activités
- Les conditions d'éligibilité

### **2 – Dépôt des dossiers : Page 4**

- Contenu du dossier
- Calendrier
- Informations complémentaires – accompagnement

# 1- PRÉSENTATION GÉNÉRALE

---

Le Comité interministériel des villes, présidé par le Premier ministre, a acté le 29 janvier dernier à Grigny le renouvellement du fonds Quartiers solidaires.

## ➤ LE DISPOSITIF

Au regard des besoins spécifiques de la jeunesse en cette période difficile, il a été souhaité que ce fonds soit en priorité ciblé sur ce public fragile. Ainsi, l'enveloppe financière de ce fonds, rebaptisé pour 2021 « **Quartiers solidaires Jeunes - QSJeunes** » sera mobilisée en priorité pour les associations de grande proximité en capacité d'agir au plus près des habitants des quartiers prioritaires de la ville (QPV).

Dans le cadre de cet appel à initiatives, les crédits seront prioritairement fléchés vers des actions en faveur des publics jeunes de 0 à 25 ans s'inscrivant dans les champs d'intervention suivants :

- continuité éducative,
- sport,
- culture,
- santé mentale,
- insertion professionnelle,
- prévention,
- soutien à la parentalité.

Par exemple, pourront être encouragées et soutenues des actions mettant en avant l'utilité sociale des jeunes (chantier éducatif solidaire dans le cadre de la crise sanitaire et sociale, ...) ou celles facilitant leur inclusion sociale post-covid avec des outils ou méthodes innovants (application numérique, méthode de co-formation, « aller-vers » transmission de savoirs entre générations, etc.) ainsi que celles favorisant la participation des filles et des jeunes femmes. Les actions de soutien à la parentalité des familles (plus particulièrement celles fragilisées par la crise sanitaire) pourront elles aussi être accompagnées dans le cadre de Quartiers Solidaires Jeunes.

➤ **LES TERRITOIRES CONCERNÉS** : les quartiers prioritaires de la politique de la ville du Haut-Rhin (situés au sein des villes de Cernay, Colmar, Illzach, Mulhouse, Saint-Louis et Wittenheim).

➤ **LE PUBLIC** : les jeunes de 0 à 25 ans (tout-petits, enfants, jeunes et étudiants)

➤ **LES PÉRIODES D'ACTIVITÉS** : exercice 2021

## ➤ LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ :

- comme pour toute action financée par le ministère de la Ville, les associations qui seront soutenues par ce fonds devront s'engager à promouvoir et à faire respecter toutes les valeurs de la République. Tout manquement à ces principes conduira à la dénonciation de la subvention et à son reversement au Trésor public ;
- les dossiers de demande de subvention devront intégrer, parmi leurs indicateurs d'évaluation proposés au regard des objectifs de leurs actions, l'approche en matière d'égalité femmes-hommes.
- un cofinancement du projet doit être recherché (a minima, le porteur pourra valoriser ses fonds propres).

## 2 - DEPOT DES DOSSIERS

---

- **LE CONTENU DU DOSSIER** : le dossier « Quartiers Solidaires Jeunes » est constitué :

- d'une demande de subvention dématérialisée déposée sur la plate-forme Dauphin : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr> – selon la PROCÉDURE DÉMATÉRIALISÉE DE DÉPÔT DES DOSSIERS annexée au présent appel à initiatives ;
- d'une dénomination de l'action précédée par les termes « **QSJeunes** - ... » (puis nom de l'action).

- **LE CALENDRIER** :

PÉRIODE DE RÉALISATION DES PROJETS	DÉPÔT DES DOSSIERS	INFORMATION DES DÉCISIONS AUX PORTEURS
2021	15/06/21	Début juillet 2021

### **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES IMPORTANTES :**

- 1 - Tout changement de date ou d'annulation d'une action doit être impérativement signalé, dès qu'il est connu au Pôle politique de la ville : [sp-polivil68@haut-rhin.gouv.fr](mailto:sp-polivil68@haut-rhin.gouv.fr)
- 2 - Des visites et contrôles pourront être effectués sur les sites.

### **VOS INTERLOCUTEURS :**

#### **Pour l'Etat :**

selon le territoire de réalisation (quartier prioritaire de la ville - QPV) : les chargées de mission :

- QPV de Colmar et de Cernay :

Mme Mauricette KRENCKER – [mauricette.krencker@haut-rhin.gouv.fr](mailto:mauricette.krencker@haut-rhin.gouv.fr)

- QPV de Mulhouse :

Mme Muriel FISCHER – [muriel.fischer@haut-rhin.gouv.fr](mailto:muriel.fischer@haut-rhin.gouv.fr)

- QPV d'Illzach, Wittenheim et Saint-Louis :

Mme Véronique BINDER - [veronique.binder@haut-rhin.gouv.fr](mailto:veronique.binder@haut-rhin.gouv.fr)

**Pour les collectivités cofinanceurs** : veuillez vous adresser à vos correspondants habituels